



Pillage de mes biens par mes propriétaires pendant mon absence

Par **Wolfy**, le 11/11/2009 à 04:33

Bonjour,

Je vais vous raconter mon histoire vécu ici dans ce pays.

Voici 2 ans,j'ai eu des soucis avec mes propriétaires. J'habitais un studio au premier étage d'un pavillon.Mes propriétaires occupés le rez-de-chaussée.Ce pavillon a été construit avec un studio au premier,probablement que le premier proprio,donc celui qui a fait construire devait loger sa belle mère ou autres ,bref ça doit être à peu près ça .

Le courant électrique ,lui était conçu pour loger une belle mère le soir après la soupe au rez-de chaussé,rien de plus.

Moi je débarque dans ce studio avec machine à laver ,plaque électrique,four électrique et j'en passe. Le circuit a dit NON! j'ai failli avoir 3 fois le feu chez moi parce que l'électricité n'était pas conforme,la section des files trop faible,pas de courant individuel,pas de dijoncteur,bref l'enfer

Je demande à maintes reprises au proprio de mettre l'électricité au norme en lui faisant comprendre que si il y a un incendie chez moi ,automatiquement le rez-de chaussé qu'il occupe sera aussi dévasté.Malheureusement sans aucun résultat.

Qu'est ce que je fais?,suite à des conseils je me rends au tribunal d'instance pour savoir comment faire pour avoir de l'électricité conforme.Ce tribunal décide de rapidement de régler le problème par le biais de la maison du droit et de la justice de ma commune.

Mes proprios et moi-même sont convoqués devant un conciliateur.

Celui-ci leur fait comprendre qu'il faut faire des travaux pour éviter tous risques d'incendie et les oblige à faire les travaux sous 3 semaines par écrit et sachez le le rapport du conciliateur est transmis au parquet ,donc tout est OK .

Et bien non! 3 jours après avoir signé un engagement ,on peut dire devant la justice ,ils ont décidé de me couper l'électricité dont le dijoncteur et fusibles chez eux ,Ils m'ont coupé l'eau ,pareil pas de compteur individuel,le robinet d'arrêt c'est chez eux et pour clore le tout ,ils ont

remplacé le cylindre de la serrure du portail pour m'empêcher l'accès à mon domicile.
Qu'est ce que je fais! j'appelle la police pour qu'ils m'aident à rentrer chez moi. Ils arrivent et après discussions avec les proprios ils décident avec longue réflexion qu'ils sont propriétaire du portail ,donc ils peuvent rien faire .Heureusement que j'habitais pas un immeuble avec un vingtaine de logements, vous imaginez le bordel dans la rue ?
Je vous raconterais la suite bientôt ,restez branché sur ce post parce que il n'y a qu'en France que ça existe